

Rapport annuel

SYNDICAT DE SAINT MAUDEZ

Prix & Qualité

service de l'eau potable

DU SERVICE PUBLIC



Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'eau potable pour l'exercice 2015
présenté conformément à l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales.

EXERCICE
2015

Sommaire

- **CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC..... 3**
 - ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE 3
 - ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE 3
 - CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE 3
 - PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE 4
 - RESSOURCES EN EAU 4
 - NOMBRE D'ABONNEMENTS..... 5
 - VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS..... 6
 - LONGUEUR DU RESEAU 6
- **TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC..... 7**
 - FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR 7
 - PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE..... 7
 - LE PRIX DE L'EAU DU SYNDICAT TARIF HORS REDEVANCE DE POLLUTION DOMESTIQUE
8
 - LE PRIX DE L'EAU DU SYNDICAT Y COMPRIS REDEVANCE POLLUTION 9
 - RECETTES D'EXPLOITATION 11
 - DEPENSES PARTICULIERES DE LA COLLECTIVITE 11
- **INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE.....12**
 - QUALITE DE L'EAU 12
 - PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU 12
 - CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU 12
 - PERFORMANCE DU RESEAU 14
 - RENOUVELLEMENT DES RESEAUX..... 15
- **FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE16**
 - TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE 16
 - BRANCHEMENTS EN PLOMB 16
 - ETAT DE LA DETTE..... 16
 - AMORTISSEMENTS REALISES 16
 - PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE
A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE 17
- **ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE18**
 - AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE
PRECARITE 18

■ Caractérisation technique du service public de l'eau potable

■ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

Le SYNDICAT DE SAINT MAUDEZ regroupe les communes de LANISCAT, LESCOUET-GOUAREC, MELLIONNEC, PERRET, PLELAUFF, PLOUNEVEZ-QUINTIN, PLUSSULIEN, SAINTE-TREPHINE, SAINT-GELVEN et SAINT-IGEAUX.

■ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

7 000 habitants

■ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

- *Mode de gestion en 2015*

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1^{er} janvier 2004. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2015.

Les principaux avenants au contrat sont les suivants :

Avenant n°	Date	Objet
1	13/12/2004	Intégration nouveau programme d'analyses DDASS
2	01/01/2013	Modification des filières des stations de traitement en 2 tranches de travaux Substitution du maërl par du Filtracarb ou de la litholithe Intégration des nouveaux équipements dans le périmètre d'affermage Modification de la rémunération du délégataire et de la formule de révision du tarif
3	01/01/2015	Modification de la formule de révision des tarifs. Prise en compte de l'indice ICHT-E hors effet du CICE

- *Mode de gestion actuel*

A compter du 1^{er} janvier 2016 le service sera exploité en affermage. Le délégataire sera la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE en vertu d'un contrat prenant effet le 1^{er} janvier 2016 pour une durée de 12 ans.

■ PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	accueil des usagers, facturation, traitement des doléances client
Mise en service	des branchements
Entretien	de la voirie, des abords, des branchements, des canalisations, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des menuiseries métalliques, serrurerie, des toitures, couvertures (mousses, réparations localisées), du génie civil
Renouvellement	de la peinture des menuiseries métalliques, des branchements, des canalisations <6m, des clôtures, des compteurs, des équipements électromécaniques, des menuiseries métalliques, serrurerie, des peintures extérieures, des peintures intérieures
Prestations particulières	recherche de fuites

La collectivité prend en charge :

Entretien	des captages
Renouvellement	de la voirie, des canalisations, des captages, du génie civil
Prestations particulières	Inspection télévisée des captages, traitement chimique des massifs filtrants

■ RESSOURCES EN EAU

• Points de prélèvement

Ouvrage	Débit nominal [m³/h]	Prélèvement 2014 [m³]	Prélèvement 2015 [m³]	Variation 2014/2015
Captage de Ker Henry PERRET Prélèvement en nappe souterraine	5	6 563	8 947	+36,32 %
Captage de St Maudez-Saint Delon SAINT-GELVEN Prélèvement en nappe souterraine	25	102 453	106 747	+4,19 %
Captage du Nivernian SAINT-GELVEN Prélèvement en nappe souterraine	10	48 814	57 425	+17,64 %
Captage du Rosquelfen LANISCAT Prélèvement en nappe souterraine	15	46 487	49 776	+7,08 %
Captage de La ville neuve MELLIONNEC Prélèvement en nappe souterraine	10	23 576	36 219	+53,63 %
Captage Le Voval LESCOUET-GOUAREC Prélèvement en nappe souterraine	5	15 707	20 627	+31,32 %
Total des prélèvements [m³]		243 600	279 741	+14,84 %

- *Volumes importés*

Import depuis	Acheté en 2014 [m³]	Acheté en 2015 [m³]
SYNDICAT MIXTE KERNE UHEL	112 647	124 919

- *Volumes produits*

Ouvrage	Capacité de production [m³/j]	Production 2014 [m³]	Production 2015 [m³]	Variation 2014/2015
Station de Ker Henry PERRET Traitement physico-chimique simple (ou désinfection seule)	100	6 563	8 947	+36,32 %
Station de St Maudez-St Delon SAINT-GELVEN Traitement physico-chimique simple (ou désinfection seule)	500	102 453	106 747	+4,19 %
Station du Nivernian SAINT-GELVEN Traitement physico-chimique simple (ou désinfection seule)	200	48 814	57 425	+17,64 %
Station du Rosquelfen LANISCAT Traitement physico-chimique simple (ou désinfection seule)	300	46 487	49 776	+7,08 %
Station de La Ville Neuve MELLIONNEC Traitement physico-chimique simple (ou désinfection seule)	200	23 576	36 219	+53,63 %
Station Le Voval LESCOUET-GOUAREC Traitement physico-chimique simple (ou désinfection seule)	100	15 707	20 627	+31,32 %

- *Total des volumes d'eau potable*

Total des ressources [m³]	2014	2015	Variation
Ressources propres	243 600	279 741	+14,84 %
Importations	112 647	124 919	+10,89 %
Total général	356 247	404 660	+13,59 %

■ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2014	2015	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	3 083	3 070	-0,42 %
Nombre d'abonnements non domestiques	1	3	+200,00 %
Nombre total d'abonnements	3 084	3 073	-0,36 %

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L. 213-10-3 du code de l'environnement.

- Répartition des abonnés par commune

LANISCAT	535
LESCOUET-GOUAREC	159
MELLIONNEC	310
PERRET	149
PLELAUFF	461
PLOUNEVEZ-QUINTIN	654
PLUSSULIEN	324
SAINTE-TREPHINE	142
SAINT-GELVEN	237
SAINT-IGEAUX	102
Total des abonnés	3 073

■ VOLUMES MIS EN DISTRIBUTION ET VENDUS

Volumes [m³]	2014	2015	Variation
Volume produit	243 600	279 741	+14,84 %
Volume importé	112 647	124 919	+10,89 %
Volume exporté	- 3 087	- 3 986	+29,12 %
Volume mis en distribution	353 160	400 674	+13,45 %
Volume vendu aux abonnés domestiques	281 224	281 505	+0,10 %
Volume vendu aux abonnés non domestiques	9 946	28 102	+182,55 %
Volume total vendu aux abonnés	291 170	309 607	+6,33 %

La consommation moyenne par abonnement domestique est de : 92 m³ par an. Elle était de 91 m³ en 2014.

- Détail des exportations d'eau

Export vers	Exporté en 2014 [m³]	Exporté en 2015 [m³]
GOUAREC	2 896	3 654
LANGOELAN (56)	191	332
Volume total exporté	- 3 087	- 3 986

■ LONGUEUR DU RESEAU

	2014	2015	Variation%
Linéaire du réseau hors branchements en km	412,0	411,9	+0,00 %

■ Tarification et recettes du service public de l'eau potable

■ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.

Les tarifs concernant la part de la SOCIETE D'AMENAGEMENT URBAIN ET RURAL FRANCE sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

■ PRIX DU SERVICE DE L'EAU POTABLE

Le prix du service comprend :

- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

● *Redevance de pollution domestique*

La redevance de pollution domestique est reversée à l'agence de l'eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'agence de l'eau.

Elle est unique sur l'ensemble du service.

	1 ^{er} jan 2015	1 ^{er} jan 2016
Redevance de pollution domestique	0,3100	0,3000

SYNDICAT DE SAINT MAUDEZ

EAU POTABLE

2015

tarif domestique du syndicat

■ LE PRIX DE L'EAU DU SYNDICAT Tarif hors redevance de pollution domestique

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2015	1 ^{er} jan 2016	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	39,62	40,65	+2,60 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 100 m ³)	0,921	0,8650	-6,08 %
	N° 2 (101 à 500 m ³)	0,674	0,6330	-6,08 %
	N° 3 (501 à 1 000 m ³)	0,564	0,5297	-6,08 %
	N° 4 (1 001 à 2 000 m ³)	0,564	0,5297	-6,08 %
	N° 5 (2 001 à 6 000 m ³)	0,564	0,5297	-6,08 %
	N° 6 (au-delà de 6 000 m ³)	0,564	0,5297	-6,08 %
		Vente en Gros		0,2241
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	56,29	55,06	-2,19 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 100 m ³)	0,640	0,725	+13,28 %
	N° 2 (101 à 500 m ³)	0,861	0,931	+8,13 %
	N° 3 (501 à 1 000 m ³)	0,686	0,749	+9,18 %
	N° 4 (1 001 à 2 000 m ³)	0,563	0,626	+11,19 %
	N° 5 (2 001 à 6 000 m ³)	0,450	0,513	+14,00 %
	N° 6 (au-delà de 6 000 m ³)	0,338	0,401	+18,64 %
		Vente en Gros		0,227
Redevances et taxes				
	redevance SDAEP [€/an]	11,60	11,80	+1,72 %
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,0354	0,00	
	TVA	5,5 %	5,5 %	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2015	1 ^{er} jan 2016	Variation
Exploitant	145,20	139,81	-3,71 %
Collectivité	137,51	146,18	+6,30 %
redevance SDAEP	11,60	11,80	+1,72 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	4,25	0,00	
TVA	16,42	16,38	-0,24 %
Total [€ TTC]	314,98	314,17	-0,26 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+1,16 %

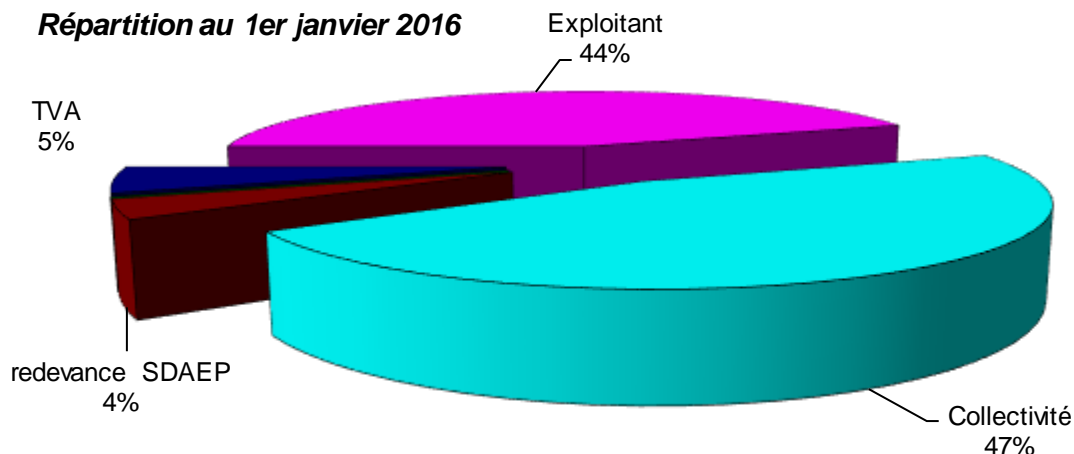
Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

2,62 €/m³

Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ :

0,0026 €/l

Répartition au 1er janvier 2016



SYNDICAT DE SAINT MAUDEZ

EAU POTABLE

2015

tarif domestique du syndicat

■ LE PRIX DE L'EAU DU SYNDICAT y compris Redevance pollution

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2015	1 ^{er} jan 2016	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	39,62	40,65	+2,60 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 100 m ³)	0,921	0,8650	-6,08 %
	N° 2 (101 à 500 m ³)	0,674	0,6330	-6,08 %
	N° 3 (501 à 1 000 m ³)	0,564	0,5297	-6,08 %
	N° 4 (1 001 à 2 000 m ³)	0,564	0,5297	-6,08 %
	N° 5 (2 001 à 6 000 m ³)	0,564	0,5297	-6,08 %
	N° 6 (au-delà de 6 000 m ³)	0,564	0,5297	-6,08 %
		Vente en Gros		0,2241
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	56,29	55,06	-2,19 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 100 m ³)	0,640	0,725	+13,28 %
	N° 2 (101 à 500 m ³)	0,861	0,931	+8,13 %
	N° 3 (501 à 1 000 m ³)	0,686	0,749	+9,18 %
	N° 4 (1 001 à 2 000 m ³)	0,563	0,626	+11,19 %
	N° 5 (2 001 à 6 000 m ³)	0,450	0,513	+14,00 %
	N° 6 (au-delà de 6 000 m ³)	0,338	0,401	+18,64 %
		Vente en Gros		0,227
Redevances et taxes				
	redevance SDAEP [€/an]	11,60	11,80	+1,72 %
	Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau [€/m ³]	0,0354	0,00	
	Redevance de pollution domestique	0,31	0,30	-3,23 %
	TVA	5,5 %	5,5 %	

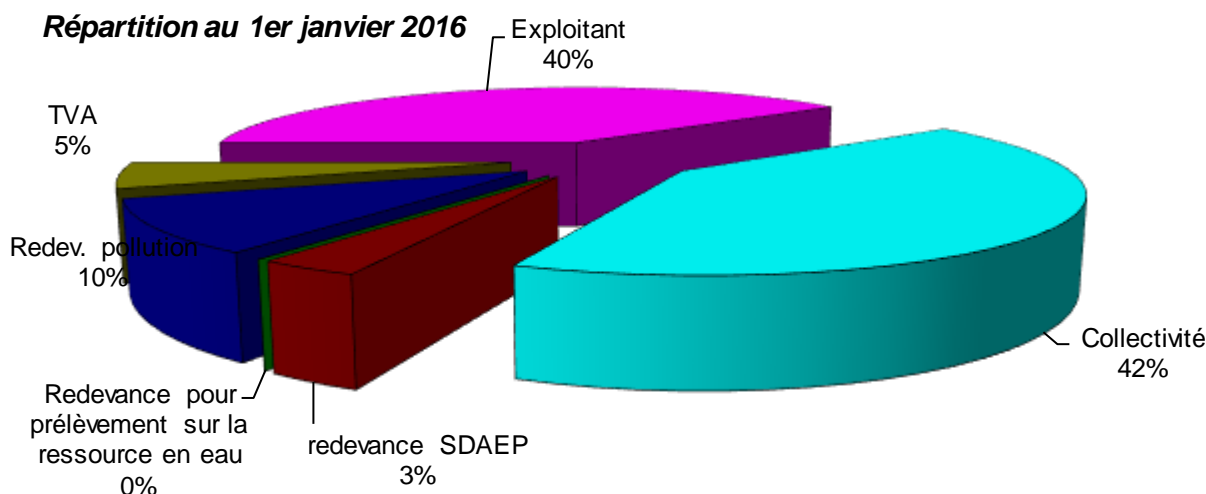
* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1 ^{er} jan 2015	1 ^{er} jan 2016	Variation
Exploitant	145,20	139,81	-3,71 %
Collectivité	137,51	146,18	+6,30 %
redevance SDAEP	11,60	11,80	+1,72 %
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	4,25	0,00	
Redevance de pollution domestique	37,20	36,00	-3,23 %
TVA	18,47	18,36	-0,60 %
Total [€ TTC]	354,23	352,15	-0,59 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+1,16 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ : 2,93 €/m³
 Prix théorique du litre pour un usager consommant 120 m³ : 0,0029 €/l



SYNDICAT DE SAINT MAUDEZ

EAU POTABLE

2015

tarif gros consommateurs compteurs

Tarif gros consommateurs compteurs

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1 ^{er} jan 2015	1 ^{er} jan 2016	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement diam 15 mm	56,29	55,06	-2,19 %
	Abonnement diam 20 mm	56,29	55,06	-2,19 %
	Abonnement diam 30 mm	76,18	74,95	-1,61 %
	Abonnement diam 40 mm	115,96	114,73	-1,06 %
	Abonnement diam 50 mm	255,29	254,06	-0,48 %
	Abonnement 60 mm et P. I.	653,31	652,08	-0,19 %
	Abonnement diam 80 mm	1559,27	1558,04	-0,08 %
	Abonnement diam 100 mm	2941,91	2940,68	-0,04 %
	Abonnement diam 150 mm	5927,04	5925,81	-0,02 %
Part proportionnelle [€ HT/m]				
Redevances et taxes				
	TVA	5,5 %	5,5 %	

■ RECETTES D'EXPLOITATION

● Recettes de la collectivité

	2014	2015	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	356 123,48 €	357 689,21 €	+0,44 %
dont abonnements	169 969,18 €	173 204,51 €	+1,90 %
Recettes vente d'eau non domestiques	4 358,93 €	12 757,67 €	+192,68 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 5 196,71 €	- 2 814,14 €	+45,85 %
Total recettes de vente d'eau	355 285,70 €	367 632,74 €	+3,48 %
Autres recettes			
Excédent année précédente	48 151,24 €	48 151,24 €	
Divers	3 996,30 €	2 451,51 €	
Total des recettes	407 433,24 €	418 235,49 €	

● Recettes de l'exploitant

	2014	2015	Variation
Recettes de vente d'eau			
Recettes vente d'eau domestiques	335 572,58 €	334 509,05 €	-0,32 %
dont abonnements	120 573,09 €	121 526,06 €	+0,79 %
Recettes vente d'eau non domestiques	5 638,81 €	16 088,62 €	+185,32 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 3 454,57 €	- 1 174,46 €	+66,00 %
Recettes de volume exporté	825,51 €	530,21 €	-35,77 %
Total recettes de vente d'eau	338 582,33 €	349 953,42 €	+3,36 %

■ DEPENSES PARTICULIERES DE LA COLLECTIVITE

	2014	2015	Variation
Dépenses de volume importé	117 376,93 €	128 389,26 €	+9,38 %

■ Indicateurs de performance du service de l'eau potable

■ QUALITE DE L'EAU

Les données relatives à la qualité de l'eau distribuée définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'ARS. Parallèlement l'exploitant vérifie la qualité de l'eau distribuée, par des analyses menées dans le cadre de l'autocontrôle.

Résultats du contrôle réglementaire :

	Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements Non conformes	% de conformité	Paramètres non conformes
Conformité bactériologique	71	0	100 %	-
Conformité physico-chimique	76	0	100 %	

■ PROTECTION DES RESSOURCES EN EAU

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

valeur globale de l'indice d'avancement de la protection de la ressource, <small>calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable</small>
80 %

■ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

Indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points, globalement, au niveau des parties A et B ci-dessous, est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

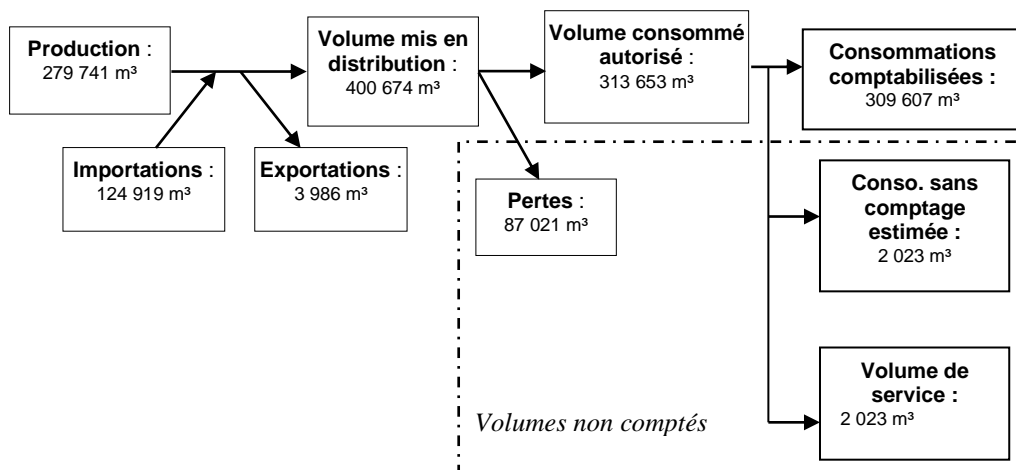
La valeur de cet indice varie entre 0 et 120.

		nombre de points	points obtenus
PARTIE A : PLAN DES RESEAUX (15 points)			
VP.236	Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.237	Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	5
PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX (30 points) (rappel : les 15 points de la partie A doivent avoir été obtenus pour bénéficier de points supplémentaires)			
VP.238	Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.240	Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)	Condition à remplir pour prendre en compte les points suivants	
VP.239	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres	1 à 5 points sous conditions (1)	5
VP.241	Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions (2)	15
PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX (75 points) (rappel : 40 points doivent avoir été obtenus globalement en partie A et B, pour pouvoir bénéficier de points supplémentaires)			
VP.242	Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.243	Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.244	Localisation des branchements sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.245	Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.246	Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.247	Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	10
VP.248	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	0
VP.249	Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	5
	TOTAL	120	100

(1) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 0, 1, 2, 3, 4 et 5 points

(2) un taux minimum de 50 % est requis – les taux de 50, 60, 70, 80, 90 et 95% ou plus correspondent respectivement à 10, 11, 12, 13, 14 et 15 points

■ PERFORMANCE DU RESEAU



Les consommations sans comptage (en particulier incendie) sont évaluées à 2023 m³.

Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir,...) sont évalués à 2 023 m³.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- rendement du réseau de distribution =

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (volume produit + importations)

	2011	2012	2013	2014	2015
Rendement du réseau de distribution [%]	85,4 %	84,7 %	82,6 %	83,6 %	78,5 %

N.B. : la définition du rendement a changé à partir des valeurs de l'année 2007

- indice des volumes non comptés =

(estimation consommations sans comptage+volume de service+pertes) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2011	2012	2013	2014	2015
Indice linéaire des volumes non comptés [m ³ /km/j]	0,4	0,4	0,5	0,4	0,6

- indice linéaire de pertes en réseau =

pertes / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2011	2012	2013	2014	2015
Indice linéaire de pertes en réseau [m ³ /km/j]	0,4	0,4	0,5	0,4	0,6

- indice linéaire de consommation=

(consommations comptabilisées+exportations+estimation consommations sans comptage+volume de service) / (365 * longueur du réseau hors branchements)

	2011	2012	2013	2014	2015
Indice linéaire de consommation [m ³ /km/j]	2,3	2,2	2,2	2,0	2,1
Seuil de rendement [%]	65,5 %	65,4 %	65,4 %	65,4 %	65,4 %

Le rendement est au-dessus du seuil minimal sur le dernier exercice.

■ RENOUVELLEMENT DES RESEAUX

	2011	2012	2013	2014	2015
Linéaire de canalisations renouvelées au cours de l'exercice [km]	0	0,300	0,386	2,250	0

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 0,1 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

■ Financement des investissements du service de l'eau potable

■ TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant de travaux
Pose d'un hydrostabilisateur à la Lande de Gouarec.	23 977 €
Mât pour panneau solaire à Plélauff.	
Travaux de mise en sécurité des stations : Plélauff et Mellionec	

■ BRANCHEMENTS EN PLOMB

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements	2014	2015
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	0	0
% de branchements en plomb restants/ nombre total de branchements	0,00 %	0,00 %

■ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2015 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2014	2015
Encours de la dette au 31 décembre	533 228,80 €	444 802,55 €
Remboursements au cours de l'exercice	114 301,39 €	108 340,70 €
dont en intérêts	23 817,59 €	19 914,46 €
dont en capital	90 483,80 €	88 426,24 €

■ AMORTISSEMENTS REALISES

	2011	2012	2013	2014	2015
Montant de la dotation aux amortissements	165 403,25 €	163 379,58 €	163 102,73 €	163 102,73 €	176 592,48 €

■ **PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE**

Objet des travaux	Montant de travaux
Etude de diagnostic des ouvrages (programme pluriannuel de remise en état et de sécurisation des stations)	15 000 €
Installation de 4 analyseurs de chlore et de 7 compteurs de sectorisation. Extension du réseau (Plussulien). Travaux de remise en état des ouvrages (suite à étude)	149 913 €

■ Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau

■ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE

	2014	2015
montants des abandons de créance	716,29 €	768,00 €